

Tourisme

Documents à fournir :

1. Formulaire de demande de visa Schengen (C), dûment rempli et signé.
2. Une photo d'identité récente (datant de moins de six mois) conforme aux [normes de l'OACI](#).
3. Passeport en cours de validité (dont la date d'expiration est supérieure d'au moins trois mois à celle du visa demandé), comportant au moins deux pages vierges + photocopie des deux premières pages et des pages contenant les visas et cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen les plus récents.
4. Photocopie de la carte d'identité nationale, ou du permis de séjour pour les ressortissants d'autres pays.
5. Originaux et photocopies des documents relatifs à la situation socio-économique du demandeur (contrat de travail, attestation de service, fiches de paie, lettre de congé, registre du commerce, contrats de location, etc.).
6. Preuve de la possession de moyens économiques de subsistance adéquats, par rapport à la période de séjour demandée, non inférieurs à ceux prévus dans le [« Tableau A » de la Directive du Ministère de l'Intérieur du 01.03.2000](#) (relevés de compte bancaires, actes de propriété, etc.). À cet égard, il convient de noter que les garanties susmentionnées doivent être fournies uniquement par l'intermédiaire de banques faisant partie des circuits financiers mondiaux ; les établissements de crédit locaux situés en dehors des circuits bancaires internationaux (« microfinances », « tontines », etc.) ne sont pas acceptés.
7. Réservation d'un billet d'avion aller-retour.
8. Disponibilité de l'hébergement (réservation d'hôtel ou déclaration d'hospitalité avec prise en charge éventuelle des frais d'hébergement par la partie invitante et éventuelle garantie bancaire).
9. Assurance maladie avec une couverture minimale de 30 000 € pour les frais d'hospitalisation d'urgence et de rapatriement, valable dans tout l'espace Schengen.
10. En cas de demande de visa pour des mineurs, il est nécessaire de fournir une copie certifiée conforme de l'acte de naissance dûment légalisé (si le document est rédigé dans une langue autre que le français, une traduction en italien est requise) ainsi que les autorisations parentals signées par les deux parents à l'Ambassade.

NOTES

- Le service des visas se réserve le droit de demander des documents supplémentaires, si nécessaire, en plus de ceux énumérés ci-dessus et de vérifier l'authenticité des documents présentés.
- La présentation d'une documentation complète n'implique pas nécessairement la délivrance d'un visa.
- La présentation de documents contrefaits et/ou falsifiés entraînera le refus du visa et sera signalée aux Autorités italiennes et gabonaises compétentes.
- Au moment de l'entrée en Italie et dans l'espace Schengen, même si vous êtes en possession d'un visa valide, les Autorités frontalières se réservent le droit de demander à nouveau les documents qui ont permis la délivrance du visa.

Tourism

Documents to submit:

1. Schengen visa application form (C), duly filled in and signed.
2. A recent passport-size photograph (taken within the last six months), in colour, in accordance with [ICAO regulations](#).
3. A valid travel document (with at least three months' validity remaining beyond the expected expiry date of the visa you intend to apply for), containing at least two blank pages, plus photocopies of the first two pages and of the pages showing your most recent visas and Schengen area entry and exit stamps.
4. A photocopy of your national identity card, or residence permit for citizens of other nationalities.
5. Originals and photocopies of documents relating to the applicant's socio-economic situation (employment contract, certificate of service, payslips, letter of resignation, commercial register, tenancy agreements, etc.).
6. Proof of sufficient financial means to support oneself for the duration of the requested stay, not less than the amounts set out in '[Table A' of the Ministry of the Interior Directive of 1 March 2000](#) (bank statements, property deeds, etc.). In this regard, please note that the aforementioned guarantees must be provided solely through banks participating in international financial networks – local credit institutions outside international banking networks (so-called microfinance institutions, "tontines", etc.) are not accepted.
7. Reservation of a return flight ticket.
8. Proof of accommodation (hotel booking or declaration of hospitality, with the host covering accommodation costs where applicable and a bank guarantee where required).
9. Health insurance providing a minimum cover of €30,000 for emergency hospitalisation and repatriation costs, valid throughout the Schengen area.
10. For visa applications on behalf of minors, you must provide a certified copy of the birth certificate, duly legalised (if the document is in a language other than French, an Italian translation is required), and consent forms for the child's travel abroad, signed by both parents at the Embassy.

NOTES

- The visa service reserves the right to request additional documents, if necessary, in addition to those listed above, and to verify the authenticity of the documentation submitted.
- Submission of a complete set of documents does not necessarily guarantee the issue of a visa.
- The submission of false and/or fraudulent documents will result in the visa being refused and the matter being reported to the relevant Italian and Gabonese authorities.
- Upon entry into Italy and the Schengen area, even if you hold a valid visa, the border authorities reserve the right to request once again the documents that enabled the visa to be issued.